

snes

U

LILLE

BULLETIN
D'INFORMATION
DU SYNDICAT NATIONAL
DES ENSEIGNEMENTS
DE SECOND DEGRE

N° 243 • Mars-Avril 2004
ISSN : 0399.6522

209, RUE NATIONALE 59800 LILLE - TEL 03 20 06 77 41

temps présent

Ne baissons pas
la garde p. 2, 3

Rentrée 2004
en chantier p. 4, 5



infos

Métier, catégories p. 6

vie du snes p. 7, 8

Elections à la C.a.a.
Stages

Encart

**Elections à la C.a.
académique :**
professions
de foi et listes

édito

A écouter les ministres au soir des régionales, tout ne serait qu'une question de "pédagogie". La pédagogie, pour eux, c'est l'art de mieux enrober la pilule que l'on veut faire avaler, sans rien changer à la formule de base, comme ils l'ont essayé pendant la campagne électorale et comme ils souhaitent tenter de s'y exercer encore sous Raffarin III. En d'autres temps, on appelait cela communication, mais ce terme s'est aujourd'hui considérablement dévalorisé, ayant trop servi pour un premier ministre un tantinet déconsidéré. Quand leur "France d'en bas" disparaît derrière une France citoyenne et exigeante, Messieurs Chirac et Raffarin ne voient finalement qu'un enfant capricieux auquel il ne faut pas céder !

Nous n'avons pas la même analyse de l'échec de la droite, et **l'ampleur de la réaction citoyenne tend à nous conforter.** Face aux discours mystificateurs, la lutte entamée par le mouvement social, et les enseignants en particulier ont montré qu'il était possible d'inverser le courant. Aux affirmations mensongères, aux chiffres truqués, à la parole d'experts se sont opposées les luttes exemplaires des personnels de l'éducation, de la recherche, des intermittents, et aussi des salariés des entreprises liquidées qui ont su poser les problèmes, non en termes budgétaires (d'ailleurs largement tronqués), mais de manière plus fondamentale, sur les choix que devait faire une société, en terme de justice, de solidarité et de progrès social. Non, décidément, **le modèle libéral proposé par le gouvernement ne convient pas à la majorité de la population qui désire garder des services publics forts,** au service de tous, plutôt que de s'en remettre à une libérale concurrence pour assurer l'avenir. Dans le monde politique, le temps paraît s'être suspendu : règlements de compte chez les uns, divine surprise chez les autres. La machine n'est pas bloquée cependant, elle progresse au contraire. Nous avons mis **les nouveaux élus devant leurs responsabilités : ils doivent s'opposer à la décentralisation,** et pas seulement par des mots.

Quant à ce gouvernement, il reste aussi obtus, quel que soit son matricule. Il entend bricoler à la marge, promettre tout ce qui ne coûte rien et poursuivre tranquillement sa politique dévastatrice. Il nous promet une année 2005 encore plus rude. Sarkozy, en bon père de famille, prétend liquider les fonctionnaires de son nouveau ministère. Fillon, toujours silencieux, n'a pas répondu à nos demandes de rétablissements des postes aux concours, de créations de postes de M.i.-S.e., d'enseignants, d'agents, alors que les effets de cette politique se manifestent brutalement, comme à Roubaix et Tourcoing, ces dernières semaines.

Il faut donc continuer, reprendre les débats et l'action mais nous pouvons le faire avec plus d'optimisme : nous avons désormais la preuve que nous savons nous faire comprendre.

Michel DEVRED

C.a. académique du S.n.e.s. : vote dans les SI du 17 mai au 5 juin

Ne baissons pas **la garde**

PAR MICHEL DEVRED

S'il y a un sujet que le Président de la République s'est bien gardé d'évoquer lors de son intervention télévisée, c'est celui de l'Education: l'ex-ministre n'a même pas eu l'honneur d'être cité! "Silence assourdissant" a déclaré la F.s.u.: cela doit nous inciter à poursuivre nos actions et à leur donner un nouvel élan.

Rentrée 2004: la régression imposée?

Les conditions de la rentrée se dessinent de plus en plus clairement: des classes en moins dans de nombreux collèges et lycées, les suppressions d'emplois se traduisant par des mesures massives de suppressions de postes (603 postes en moins, dans les collèges et lycées de l'académie). Lors des différents comités techniques paritaires, dont on lira les résumés dans ce bulletin (p. 4 et 5), l'administration s'est refusée à modifier, si ce n'est marginalement, les dotations des établissements ou les structures. Pas une seule seconde rétablie en lycée, alors que plusieurs d'entre eux n'auront pas les moyens de fonctionner.

355 enseignants sont victimes d'une mesure de carte scolaire. A cela s'ajoute la multiplication des compléments de service, qui se traduiront par une nouvelle dégradation des conditions de travail. Un seul exemple: pour les collèges du Nord, plus de 650 collègues travailleront sur 2 ou 3 établissements! Le traitement de la précarité est un autre sujet de mécontentement. Lors du dernier C.t.p.a., le S.n.e.s. a interpellé le rectorat sur le cas d'un vacataire remercié après avoir servi 200 heures, et ce, alors que le remplacement n'était pas terminé. Fort opportunément pour l'administration, la visite d'un simple conseiller pédagogique a servi à justifier la fin de la vacation et l'impossibilité de la transformation en contractuel, ce qui aurait permis à notre jeune collègue de poursuivre son enseignement. Chez nous aussi, il se trouve des gens capables d'accepter le sale boulot!

Les précaires risquent d'être encore plus durement frappés par le chômage à la rentrée de septembre; pour ceux qui conserveront un emploi, la précarité s'amplifiera avec moins de nominations à l'année, et moins de postes offerts aux

concours qui leur permettraient de sortir de la galère. Pourtant les besoins existent!

Les élèves feront aussi les frais, dès la rentrée, de la politique de restriction drastique des moyens. Le S.n.e.s. a pris l'initiative de demander en urgence un groupe de travail sur l'orientation des élèves en fin de collège car une série de décisions envisagées pour la rentrée nous inquiètent: couplage des options offertes en lycée visant à les réduire, discrimination pour l'entrée en sections européennes et multiplication des 3^{ème} à projet professionnel ou technologique, sans projet, sans cohérence, sans moyens, au risque de n'avoir comme seul résultat qu'un nouveau coup porté à la technologie. Tout cela dénote un manque total d'ambition. Si nous voulons faire de l'Education une priorité, il va falloir le dire haut et fort!

Quelle riposte à cette politique?

En dépit des difficultés, le S.n.e.s. a impulsé les luttes depuis la rentrée, et l'a fait en recherchant l'unité, chaque fois que cela a été possible. La grève du 12 mars, après celle du 30 janvier, a été un véritable succès, avec des taux de participa-

tion importants à la grève: 40 à 50 % de grévistes chez les enseignants, et une participation toujours forte des Co.Psy et des M.i.-S.e., malgré les inégalités importantes entre les établissements.

Nous avons poursuivi la recherche de démarches unitaires pour les actions des 7 et 14 avril et expliqué les raisons de notre refus de participer aux actions du 2 et 3 avril (cf. site de la section académique).

En ce qui concerne la situation dans notre secteur, il faut amplifier les actions entamées sur les postes aux concours. Au niveau national, un nouveau temps fort est envisagé courant mai, et l'US rendra compte de l'avancée des négociations et des décisions prises au niveau national. Il faut cependant maintenir la pression au niveau des établissements puisque le rectorat refuse de nous entendre. Si le gouvernement est affaibli depuis les mouvements de l'an dernier, il n'est pas encore décidé à reculer dans ce domaine. Il est très important que les S1 débattent des actions à mener, mobilisent pour une action de grande ampleur, et nous fassent remonter, ainsi qu'au S4, les résultats des réflexions collectives.

CONGRES ACADEMIQUE DE BETHUNE - 8 AVRIL 2004 - MOTION ACTION (extraits)

- **Sur les retraites**: le Congrès appelle à poursuivre et élargir les contacts initiés le 7 avril dans le cadre d'intéressé, par des publications communes ou des réunions délocalisées, pour l'abrogation des lois Fillon et Balladur.
- **Sur la décentralisation**: le Congrès appelle les S1 à intervenir auprès des parlementaires pour qu'ils rejettent la loi, auprès des conseillers généraux et départementaux pour que les collectivités locales déclarent s'opposer à la mise en œuvre de la loi si elle est votée.
- **Sur l'assurance-maladie**: le Congrès réaffirme la nécessité d'une action interprofessionnelle pour sauvegarder une des plus grandes conquêtes du mouvement social, notre système d'assurance maladie. Si la réforme est indispensable, elle l'est pour ouvrir de nouveaux droits, protéger efficacement toutes les populations et faire contribuer les revenus du capital dans une politique de solidarité. Elle mandate le S.n.e.s. et la F.s.u. pour que le 1^{er} mai soit un puissant mouvement unitaire de défense de l'assurance-maladie.
- **Sur l'Europe**: les prochaines élections européennes, les projets présentés pour la constitution européenne et la volonté des gouvernements de l'Union Européenne de réactualiser les objectifs adoptés à Lisbonne par le Conseil des Chefs d'Etats et de Gouvernements doivent être l'occasion d'alerter les personnels et de dénoncer les projets libéraux avancés par les gouvernements dans le domaine de l'éducation et de la formation.

Le Congrès estime qu'il faut poursuivre les luttes pour assurer la rentrée dans de bonnes conditions. Il réclame donc 18000 postes aux concours de recrutement, un collectif budgétaire pour restituer les moyens enlevés aux établissements, la création de 10000 postes de M.i.-S.e., l'ouverture de véritables négociations dans la Fonction Publique, notamment sur la question salariale.

Il se déclare favorable à une grève début mai, mais cela doit s'inscrire dans un calendrier cohérent de lutte jusqu'à la fin de l'année scolaire et dès le début de l'année prochaine, pour un collectif budgétaire et un budget 2005 à la hauteur des besoins du service public.

Nos autres échéances :**Décentralisation :**

Le 2 avril, jour de l'élection du président de région, une délégation de la F.s.u. a été reçue par le responsable du groupe socialiste et le responsable de la commission lycée.

Nous avons fait la demande d'un engagement fort du nouveau conseil de ne pas mettre en œuvre la loi de décentralisation si elle est votée, soulignant les conséquences sur la qualité et les missions du service public, et rappelant les prises de position du président Percheron au printemps dernier et lors de la campagne électorale. La réponse a été claire sur la condamnation du projet de loi et les difficultés liées à l'absorption de milliers de fonctionnaires (fonctionnement, budget, nécessité d'embauche de nouveaux personnels), mais moins nette sur notre demande précise, renvoyant à des décisions nationales. La F.s.u. a de nouveau exprimé ses craintes sur l'éclatement des équipes et les risques de transformation des missions des personnels et de privatisation. Nous avons ensuite réitéré notre demande d'une véritable concertation sur l'élaboration du schéma régional des formations.

Si la donne a changé avec le recul du gouvernement sur le calendrier du débat parlementaire, signe de sa faiblesse, il est indispensable de maintenir la pression pour obliger les uns et les autres à agir clairement sur la question. Le S.n.e.s. national a écrit aux présidents de région, mais seule l'action déterminée de tous les personnels permettra de faire avancer nos revendications.

Europe :

L'entrée prochaine de 10 nouveaux pays masque les autres évolutions de l'Europe. Pourtant, des questions très importantes, qui concernent directement l'éducation, sont en débat. C'est le cas du projet de constitution européenne, dont certains aspects sont particulièrement dangereux pour la laïcité. Lors de son dernier congrès, le S.n.e.s. de Lille a demandé que cette question soit soumise à un référendum, et on lira des extraits d'une motion adoptée au dernier congrès de la F.s.u. 62. Par ailleurs, le prochain sommet des chefs de gouvernements européens devrait de nouveau aborder les propositions du sommet de Lisbonne qui menacent directement les politiques de santé publique, prônent la flexibilité, les privatisations et le développement des partenariats école-entreprise.

Protection sociale :

Si le gouvernement a déclaré renoncer aux ordonnances pour réformer la protection sociale, les premières annonces du nouveau ministre montrent que les pistes suivies restent les mêmes, à savoir faire payer davantage les salariés, pour des prestations plus réduites. Il faut constater la difficulté des organisations syndicales à aborder de front le sujet, à s'unir pour que cette question ne reste pas confinée à des débats d'experts, et organiser la riposte. La F.s.u. vient de publier un texte sur cette question, comme elle l'avait fait pour les retraites. Il faut se saisir de cet outil, engager le débat avec les personnels et avec l'opinion. Au niveau académique, la F.s.u. organise un stage le vendredi 7 mai, et le S.n.e.s. a fait la proposition aux partenaires syndicaux d'un premier mai qui en ferait son mot d'ordre.

Nous sommes à un moment important. Les élections ont clairement montré que les messages de tous les mouvements de lutte, depuis un an, ont été entendus par l'opinion, et le gouvernement ne peut plus légitimer ses projets de réforme. Pour autant, le risque est grand, comme après 1995, de voir ces attentes déçues. La responsabilité du mouvement social est de continuer à porter ces revendications, sans attendre une satisfaction automatique de la part des nouveaux pouvoirs. Nous avons montré que, loin des corporatismes, nous étions porteurs de l'intérêt général : il faut profiter de ce moment pour reprendre l'offensive sur l'ensemble des questions. L'emporter sur ces questions nous fera avancer sur d'autres domaines, puisqu'il faudra bien aussi réouvrir le dossier des retraites.

**Motion Europe (extraits)
(Congrès départemental
de la FSU 62 - 21 janvier 2004)**

"L'Union européenne fondée par le traité de Maastricht a été créée pour répondre d'abord aux besoins des marchés financiers aux dépens du monde du travail. Le principe de libre concurrence érigé en dogme aboutit à la privatisation des services publics et des entreprises nationalisées. L'application des critères de convergence vise à réduire les dépenses sociales (compressions des crédits dans l'éducation nationale, attaque contre les retraites et toute la protection sociale).

De plus en plus, la souveraineté nationale est remise en cause, les décisions de Bruxelles et du parlement européen ayant la prééminence sur les décisions nationales. L'Europe des régions que l'on tente de mettre en place, favorisée en France par la loi sur la décentralisation, fait perdre aux services publics leur caractère national, premier pas vers leur privatisation".

**Evolution du syndicalisme
et avenir de la F.s.u.**

Après des débats difficiles et complexes, le dernier congrès national de la F.s.u. à Perpignan (en février 2004) a adopté massivement (près de 85% de voix pour) une motion "syndicalisme" qui donne mandat pour un "élargissement de la F.S.U. à l'ensemble des secteurs des fonctions publiques".

Le prochain C.d.f.n. de la F.s.u. des 18 et 19 mai va être saisi de la mise en œuvre effective de ce mandat avec l'affiliation du Snu-clias (personnels de la fonction publique territoriale) actuellement associé par une convention prévue dans les statuts et présent dans le département du Nord.

D'ores et déjà, de nombreux syndicats qui ont quitté la C.f.d.t. à l'issue du mouvement social du printemps 2003 envisagent de rejoindre la F.s.u. (environnement, équipement...)

Dans notre champ habituel de syndicalisation - l'éducation - des demandes se précisent de la part de syndicats de personnels de direction d'établissement et d'enseignants du privé. Ces arrivées potentielles, multiples, vont imposer de nouvelles formes d'organisation et de fonctionnement au plan fédéral. Le S.n.e.s., doit prendre ses responsabilités dans ce débat.

Les syndiqués doivent s'informer des enjeux de cette situation nouvelle, débattre et intervenir dans les choix fédéraux qui vont être arrêtés. La F.s.u. entre dans une nouvelle phase de sa jeune existence qui pèse sur le contexte syndical national du pays.

L'ensemble des textes adoptés au congrès de Perpignan est disponible sur le site F.s.u. (www.fsu.fr) et constituera un cahier spécial de la revue fédérale nationale "Pour".

Georges Bouchart

Des surveillants pour le collège Lebas

Le collège J.B. Lebas à Roubaix doit faire face depuis plusieurs jours à une vague de violence sans précédent. La disparition progressive de 6 Aides-Educateurs depuis la rentrée de septembre, a compromis les conditions d'un encadrement éducatif efficace et les personnels ont alerté et demandé une audience dès le 29 janvier 2004 à l'Inspection d'académie. Suite aux faits graves qui se sont déroulés récemment dans leur établissement scolaire, les personnels ont décidé en assemblée générale d'exercer leur droit de retrait le 6 avril en toute légitimité (légitimité confirmée par la décision de M L'Inspecteur d'académie de fermer le collège le lendemain pour raison de sécurité), et les parents d'élèves ont décidé, pour la sécurité des enfants, de ne pas les envoyer au collège les 8 et 9 Avril. Alerté, le Snes est intervenu auprès du Recteur et de l'Inspecteur d'académie. Le 14 avril, personnels et parents du collège Lebas appelaient à un rassemblement pour obtenir 6 surveillants à temps complet. Leur action a payé ! Le rectorat leur accorde l'équivalent de 4 assistants d'éducation à temps plein dès la rentrée de mai.

Pascal Bricout

Rentrée 2004 en chantier : **compte-rendu des instances paritaires académique et départementales de mars 2004**

**GEORGES BOUCHART, PASCAL BRICOUT, NOELLE CELERIER
MICHEL DEVRED ET JEAN-CLAUDE MILLECAMPS**

Lycées de l'académie (C.t.p.a. du 22 mars 2004)

Bilan très lourd des mesures imposées par le recteur :

Le recteur se retranche derrière la baisse démographique et l'amélioration du taux d'encadrement (H/E) Or, les documents fournis par le rectorat ne permettent pas de confirmer les propos de l'administration. Le H/E en lycée ne s'améliore que de façon marginale et cela ne concerne pas tous les établissements. Quant aux effectifs moyens par classe, ils augmentent, et de façon sensible.

Retrait de 221 postes en lycée (280 suppressions et 59 créations): la saignée est plus importante que prévue (sur la dotation connue fin décembre pour l'académie, le recteur avait estimé à 183 le retrait des postes en lycée). Cela conduit à 163 mesures de carte scolaire (à la date du 22 mars).

Au moins 250 enseignants titulaires de leur poste en service partagé (estimation provisoire mais d'un niveau encore jamais atteint!).

• Cas des établissements sollicitant un réexamen de la situation :

seule la FSU est intervenue, à l'exception d'une intervention précipitée du SGEN sur un dossier fourni à l'ensemble des organisations, à propos des BTS du lycée de Wingles.

Aucune modification de structure, aucune dotation supplémentaires après les décisions annoncées en groupe de travail. Le précédent recteur nous disait faire dans la dentelle, l'actuel n'intervient plus que dans les cas les plus désespérés !

Pour autant, et selon les propos de l'administration, tout n'est pas bouclé! Quelques cas restent en suspens et tous les éléments de dotation ne sont pas connus. Il faut donc maintenir la pression sur ces questions.

• Les reconversions :

le recteur a confirmé les propos tenus en GT sur une question du SNES : il n'y a actuellement aucun projet de plan de reconversion dans certaines disciplines, comme cela existe dans d'autres académies. Si cette attitude changeait, il y aura au préalable réunion de groupes de travail

• La vie scolaire :

le recteur a annoncé une augmentation du nombre de stagiaires CPE.

Orientation et affectation des élèves pour la rentrée 2004

(point abordé à notre demande, en relation avec la carte des options dans l'académie, qui continue de s'appauvrir et les informations que nous avons eues de la part de syndiqués de collèges, lycées et CIO) :

A la fin de la classe de troisième, l'affectation des élèves est assurée par PAM (logiciel de préaffectation automatisée multicritères). Il s'agit de classer les élèves sur chacun de leurs trois vœux en fonction d'un barème où des coefficients par disciplines peuvent varier selon les spécialités de BEP et les options de seconde.

Pour l'entrée en seconde générale et technologique, la démarche d'affectation s'appuie sur des couplages d'options (on prend en compte les deux options choisies comme options de détermination, c'est-à-dire comme options obligatoires).

Cette question est importante pour tous les établissements, car les couplages d'options retenues pour affecter les élèves dans un établissement ne prennent pas forcément en compte la totalité des options existant dans le lycée: il s'agirait de couplages autorisés par le recteur sur proposition des administrateurs de bassin, dans la volonté de créer les complémentarités entre établissements. Nous avons montré, exemples à l'appui, que cela provoquerait la mort d'options et que cela permettrait de multiplier les dérogations de fait. Pas du tout selon le recteur, puisque tout le monde sera au courant !!

Le rectorat annonce la sortie prochaine d'une circulaire. L'objectif serait une meilleure lisibilité pour les familles. Chaque SI doit suivre de très près la question, il en va de l'offre de formation de tous les établissements.

• Evaluation des compétences en collèges :

Pas obligatoire pour cette année scolaire mais proposée dans tous les collèges pour préparer sa mise en place prochaine.

• Carte des PEP3 (postes profilés) :

le SNES est intervenu pour demander à nouveau la publication des sections européennes existantes,

avec des précisions sur la langue concernée et la DNL associée. Nous avons renouvelé notre demande de voir cesser le fléchage des postes d'éducation musicale.

Assistants d'éducation :

Pour la rentrée 2004, suppression de 350 postes de MI-SE et fin de contrat pour un millier d'aides-éducateurs.

Le rectorat annonce donc la création de postes d'assistants d'éducation: remplacement poste pour poste en ce qui concerne les MI-SE, comme à la rentrée 2003, et l'équivalent de 366 postes d'assistants d'éducation pour les autres missions, en particulier pour les nouvelles technologies (à mettre en relation avec le développement des classes pupitres) et donc implantés massivement dans les collèges et lycées (326).

Nous sommes intervenus sur les points suivants: nouvel affaiblissement de l'encadrement éducatif dans nos établissements (déficit de près de 650 postes à la rentrée 2004, à ajouter à celui recensé pour la rentrée dernière), avec les conséquences négatives déjà relevées dans de nombreux collèges et lycées de notre académie; aggravation de la précarité pour ces personnels mais aussi pour les surveillants et aides-éducateurs encore en poste; difficulté de recruter des assistants d'éducation qualifiés pour les nouvelles technologies compte tenu du statut, de la rémunération et des perspectives d'avenir!

Le budget du rectorat :

le Parlement a voté une loi sur les financements publics. Cela pose de redoutables questions dans la mesure où il serait possible de faire glisser des crédits d'un chapitre à un autre. Certains craignent que cela ne facilite la déconcentration des services et l'éclatement du service public. Ce qui est sûr, c'est qu'il s'agit d'une arme redoutable en période de récession budgétaire. Le SNES souhaite donc connaître le budget actuel du rectorat, dans le fonctionnement " ancien ", afin de mieux saisir, à l'avenir, les évolutions. Le recteur a donné son accord sur de telles réunions.

Précarité:

Il y a aujourd'hui 1078 contractuels dans l'académie, dont 70 % à temps complet, et 341 vacataires. Cela donne une idée du chômage qui sévit ! Le nombre des vacataires devenant contractuels (argument invoqué pour expliquer le traitement humain des personnels!) est si faible qu'il ne nous a pas été communiqué! Pour le recteur, le statut de vacataire n'est pas si mauvais, puisque la paie horaire est meilleure !

Laïcité:

Notre intervention avait pour but de demander au rectorat comment il préparait l'application de la loi sur la laïcité. Nous avons dit que son application dans notre académie devait prendre en compte deux données dans l'immédiat: la situation sensible de quelques établissements où l'application de la loi à la rentrée 2004 irait à l'encontre des comportements actuellement en vigueur en leur sein et l'exigence d'un dialogue avec les élèves et familles concernés. Or il ne reste que quelques semaines avant les inscriptions. Il est donc urgent d'agir. Le recteur a dit son accord, hélas, la circulaire d'application n'est pas sortie, et ne le sera que début mai ! D'ici là, les établissements qui en feront la demande pourront se voir offrir une aide et notamment l'intervention de médiateurs.

Collèges Nord

(C.t.p.d. du 23 mars 2004)

Ce comité technique paritaire s'annonçait sous le signe de la résignation optimiste du côté de l'administration et de la colère du côté des représentants du personnel.

L'Inspecteur d'Académie a rappelé la nouvelle baisse de plus de 3000 élèves prévue pour la rentrée 2004 dans les collèges du Nord, ce qui se traduit par **213 retraits d'emplois soit 2/3 des établissements touchés, dont 114 mesures de carte scolaire** qui touchent 74 collègues dont 33 en REP ou zone violence.

Dans les Segpa, il ne reste plus que 2 formations qualifiantes dans le département. Cette fermeture des FQ entraîne le retrait de 703 heures poste, soit à peu près 39 postes (instituteurs spécialisés et PLP).

A titre transitoire, les 53 3^{ème} d'insertion sont reconduites pour l'an prochain. Les 3^{ème} à projet professionnel sont reconduites pour l'an prochain et un certain nombre de 3^{èmes} à projet technologique vont s'ouvrir à la rentrée.

Les représentants du personnel se sont élevés contre la gestion comptable, dans un département comme le nôtre qui cumule les retards scolaires, le fort taux d'orientation en LP et la fragilité du tissu

économique. Nous avons à nouveau dénoncé la suppression des étudiants-surveillants, le risque de filiarisation des 3^{ème} à projet professionnel, les difficultés criantes en matière de remplacement, la précarisation de l'école par l'utilisation de plus en plus grande de vacataires qui se substituent eux-mêmes aux contractuels, la baisse du nombre des groupes de sciences, les fermetures de postes en langues vivantes ou anciennes qui vont considérablement appauvrir la diversité de l'offre de formation, le fait que les IDD dont aucun bilan n'a été fait jusqu'à maintenant, vont juste servir de variable d'ajustement des services (quand il reste des heures à ventiler !) et surtout l'inflation violente des compléments de service donnés. **Plus de 650 collègues vont se retrouver sur 2 ou 3 établissements pour des groupes d'heures allant de 2 à 15.** 382 collègues seront sur des CSD inférieurs à 6 heures. 52 enseignants de maths, lettres, histoire-géographie, SVT, éducation musicale et artistique, vont avoir des compléments de service en Segpa, directement sur le champ de compétence des instituteurs spécialisés. Une dizaine de collègues va même devoir enseigner dans des Segpa qui ne sont pas celles de leur établissement !

Les réponses de l'Inspecteur d'Académie sont restées dans le droit fil de ses propos liminaires! Au sujet des IDD, il a affirmé qu'ils permettraient de donner du sens à notre enseignement disciplinaire (qui n'en aurait plus ?). Il faudra bien se résigner à enseigner autrement (comme disent nos camarades du SGEN) et donc à redéfinir les services et les statuts des enseignants (comme pensent tous ceux qui nous gouvernent !).

Il est clair que le seul moyen de faire entendre que l'école n'est pas une marchandise soumise à la concurrence, mais un outil majeur de notre société, est de se retrouver dans la rue, les jours prochains à l'appel de la FSU et des autres fédérations de l'Education nationale.

Collèges du Pas-de-Calais

compte-rendu du CTPD du 22 mars 2004

Le comité technique paritaire a permis de prendre concrètement la mesure des atteintes dont est l'objet le service public d'éducation à partir de l'exemple des collèges de ce département. Les choix budgétaires gouvernementaux dans un contexte global de réduction des moyens entraînent la **suppression de 169 postes sur les 126 collèges du département.** Les analyses que nous avons formulées en janvier sont avérées: réduction de l'offre de formation, dégradation considérable des conditions de travail et d'études :

• Situation dramatique des langues vivantes (effec-

tifs pléthoriques ou menace de quasi-disparition en particulier pour l'allemand) des langues anciennes et de la technologie.

• 19 suppressions de postes en lettres modernes, 3 en lettres classiques, 2 en allemand, 13 en anglais, 13 en histoire-géographie, 13 en mathématiques, 12 en technologie, 4 en physique-chimie, 4 en sciences de la vie et de la terre, 3 en arts plastiques et 16 en éducation physique et sportive...auxquels il convient d'ajouter 43 suppressions de postes type PEGC et 24 suppressions en SEGPA. Le tout contre 33 créations...

• Dégradation confirmée en ce qui concerne les effectifs par division. Nous avons rappelé que nous fixons la limite à 20 élèves maxi en REP-ZEP (1 collègue sur 3 dans le département), 24 dans les autres établissements.

• 169 postes supprimés qui entraînent 78 mesures de carte scolaire (48 l'an dernier).

• Multiplication des postes à complément de service sur 2 voire 3 établissements pour des volumes horaires qui pourraient friser le ridicule. Au dernier comptage, il y aurait avant mouvement inter-académique 261 postes à complément de service mis au mouvement (157 l'an dernier à la même époque). Nous avons insisté sur les compléments de service en SEGPA : respect du volontariat et formation des collègues.

Il convient d'ajouter à cela l'effet qu'aura le déficit de 10000 adultes au plan national sur l'organisation de la vie scolaire dans les établissements du département.

Nous avons renouvelé notre contestation de l'argument démographique, triste cache-misère d'une politique qui ignore superbement la situation sociale d'un département dont tous les indicateurs y compris sanitaires sont dans le rouge, d'une politique qui accroît les inégalités hors et dans l'école. Au delà de la situation du département du Pas-de-Calais et de l'académie de Lille, nous avons formulé l'**exigence d'un collectif budgétaire.** En tout état de cause, il reste pour les éventuels ajustements de rentrée 3 HP pour les collèges et 12 pour les SEGPA !

Le CTPD s'est achevé sur un échange relatif au dispositif " adaptation et intégration scolaire " pour lequel un groupe de travail est prévu le lundi 5 avril ainsi que sur l'accueil des primo-arrivants (100 élèves dans le Pas-de-Calais) que l'IA souhaite consolider en envisageant pour l'avenir l'implantation de postes requérant une qualification " Français Langue Etrangère ". Il s'agit de mettre en place un dispositif durable conforme aux textes de 2002. L'IA a bien pris note de notre demande d'autres groupes de travail portant sur la carte des langues et la vie scolaire.

CERTIFIÉS**Hors classe**

La C.a.p.a. s'annonçait plutôt bien : le contingent de promotions connu, les avis défavorables des chefs d'établissement pour les collègues classés en rang utile au nombre de 2, l'accord du rectorat d'arrondir par défaut son contingent de 5% et la promesse de la liste des hors-barème pour cette C.a.p.a., une 1^{ère} depuis très longtemps! Mais, à notre arrivée, figurait sur les tables une liste de 15 collègues, dont 5 de mathématiques et 6 de lettres, avec la mention : " avis défavorable de l'inspection ".

Dès notre déclaration, nous avons demandé au recteur de ne pas réitérer, auprès des IPR, sa demande formulée en 2003, à titre de test, et qui s'était traduite par 4 avis défavorables.

Après les déclarations de la secrétaire générale, du doyen des IPR et des différents inspecteurs, nous ne pouvons que constater que l'accès à la hors classe n'est plus considéré, par le recteur de Lille, comme une fin de carrière normale mais qu'il est réservé aux plus " méritants " des collègues. Pour nos interlocuteurs, le mérite n'est pas compatible avec les congés maladie, qu'ils soient de longue durée ou de longue maladie ! Pas plus qu'il ne l'est avec l'absence d'inspection depuis ... 1974 ou ... 1988, les seuls responsables étant les collègues !

Les reproches formulés par les IPR pourraient avoir un fondement s'ils étaient accompagnés des indications quant à la remédiation mise en place pour accompagner ces collègues "défaillants", or les réponses que nous avons eues étaient au mieux gênées, au pire cyniques : " il est trop tard ! ". Une carrière complète à avancer à l'ancienneté pour constater à la veille du départ en retraite qu'il est trop tard ! L'étude des notes pédagogiques des collègues ainsi écartés a permis de montrer à l'administration que les critères de choix des IPR étaient très variables, suivant les disciplines ou les collègues. Nous avons dénoncé cette injustice et affirmé qu'il y avait inégalité de traitement des fonctionnaires (les enseignants du supérieur ne sont pas soumis à l'avis de l'inspection), mais le rectorat est resté inflexible.

Le recteur avait aussi décidé de revoir les bonifications pour les collègues exerçant en REP. Le résultat leur a été favorable puisque la majorité d'entre eux a gagné de 2 à 4 ans, mais la moyenne d'âge des promus, tout

comme leur note pédagogique, montrent que ces collègues avaient été retardés dans leur carrière et qu'il s'agit plus d'un rattrapage en demi-teinte car leur reclassement au 5ème échelon ne leur garantit pas de pouvoir partir en retraite à l'indice terminal des certifiés.

La barre a baissé à 243,8, uniquement en raison des avis défavorables.

Avancement d'échelon

La C.a.p.a. s'est tenue le jeudi 1er avril. Cette fois encore, le S.n.e.s. a été le seul à faire une déclaration: il a interpellé le rectorat sur la situation actuelle et exigé, en particulier, le retrait de la loi sur la décentralisation. Le rectorat n'a pas pris la peine de répondre, mais nous a informés que le Directeur des ressources humaines, Monsieur Psonka, avait quitté ses fonctions pour aller à la direction du C.t.o.u.s.!

Le déroulement de cette C.a.p.a. n'appelle pas de commentaires particuliers, mais nous regrettons que des syndiqués oublient de nous adresser une fiche syndicale avec la situation de leurs notes, ce qui rend très difficile la contestation des affirmations du rectorat.

Nous avons réitéré notre demande de privilégier l'ancienneté générale de service plutôt que l'ancienneté de corps, car cette dernière défavorise les collègues intégrés qui ont trop souvent à souffrir déjà d'une note pédagogique pénalisante et nous avons rappelé nos doutes sur la fiabilité des informations données pour ces deux éléments. Sur notre courrier de réponse, nous avons informé les syndiqués des données du rectorat: à eux de les contester et de nous en avertir.

Le tableau des résultats, provisoires jusqu'en mai-juin, est sur notre site internet. Nous avons aussi fait part au rectorat de l'impossibilité d'avoir des données exploitables quant à la nouvelle ASA, avantage spécifique d'ancienneté, réservé aux collègues exerçant en zone violence : les fichiers informatiques ne donnant aucune information et les fichiers papiers une information aléatoire. Nous rencontrerons le rectorat et informerons, à la suite, les collègues concernés.

Christian Champiré

DROITS ET LIBERTES

Mouvement social :
la répression continue !

Le vendredi 26 mars se tenait un meeting contre la répres-

sion anti-syndicale avec l'ensemble des organisations syndicales dont la FSU. Nous avons entendu bon nombre de témoignages de militants poursuivis en justice simplement pour avoir exercé le droit légitime de manifester. Toutes les organisations ont dénoncé cette criminalisation de l'action militante.

Le lendemain, 27 mars, les militants du Comité des Sans Papiers décidaient d'occuper pacifiquement les locaux du CUEEP à Lille pour protester contre le non-respect par le préfet des accords du 14 juillet dernier. La répression ne s'est pas fait attendre: moins de deux heures plus tard, l'expulsion des militants était terminée. Le bilan est lourd: 9 militants blessés dont un grièvement (emmené aux urgences en soins intensifs), des personnes déjà tombées à terre rouées de coups! Il est clair que cette violence a pour but d'intimider.

Le SNES et la FSU dénoncent avec force cette brutalité policière; ils réaffirment leur soutien au combat du CSP 59 et appellent les collègues à participer à leurs manifestations. Elles appellent aussi à manifester leur soutien à toutes les victimes de la criminalisation de l'action militante.

Il n'y a pas de démocratie s'il n'y a pas le droit de manifester.

Didier Costenoble

IUFM

Retournée 2004 ou comment décourager les vocations !

A la rentrée prochaine, il ne devrait plus y avoir de stagiaires d'Allemagne dans l'académie. Ainsi l'a demandé le recteur, aggravant encore davantage la situation d'une discipline qui n'en demandait pas tant : faute de débouchés dans l'académie, comment inciter nos étudiants à choisir cette voie ? Après avoir cassé la dynamique en amont en imposant des contraintes d'effectifs, la fermeture ou la création d'options ou d'enseignement dépendant d'une barre à 15 élèves, c'est maintenant dans les universités que l'on s'en prend à la diversité culturelle, sans mesurer les conséquences à long terme d'un tel choix.

La logique de rentabilité immédiate amène aussi à demander auprès du ministère la fermeture d'autres filières (physique électrique appliquée, génies civil, mécanique et électrique, ainsi que 8 CAPLP) tout en conservant la préparation aux concours pour ces disciplines ... Soit la perspective d'un double démenagement pour les futurs lauréats de l'académie : un pour l'année de stage, un pour la rentrée en tant que néo-titulaire, et tout cela à leurs frais bien évidemment, alors que les retards de versement des salaires deviennent la norme. Si le S.n.e.s. reste fermement attaché au recrutement national, il demande une continuité d'affectation entre l'année de concours et l'année de stage.

Les autres disciplines seront touchées en termes d'effectifs : 12 500 postes aux concours 2004 contre 18 000 l'an passé, sans compter les doubles admissions (CAPES-Aggreg, CAPES-CAPLP...), les départs vers le supérieur, les reports de stage qui ne seront pas remplacés en l'absence de listes complémentaires, cela a forcément des conséquences ! 560 stagiaires CAPES - CAPET - CPE seulement (contre 725 en 2003) sont attendus, avec l'espoir qu'une rallonge sera accordée par le ministère, sans que la répartition des disciplines soit prévue pour l'instant : comment, dans ces conditions, préparer convenablement leur rentrée (nombre de supports 4-6 h, de formateurs et de maîtres de stage à prévoir par exemple) ?

Ces stagiaires, moins nombreux, seront davantage regroupés : la formation disciplinaire ne se déroulera donc plus sur plusieurs sites en fonction du lieu de stage, mais sur un seul, voire deux, ce qui aura pour conséquence de multiplier les heures perdues, passées sur les routes, par ces jeunes enseignants, et de faire exploser les dépenses de l'IUFM consacrées aux frais de déplacement...

Enfin, les supports dans les établissements ne sont toujours pas connus à ce jour: il est vrai qu'entre les mesures de carte scolaire et la multiplication des services à cheval qu'amène la sous-dotation de l'académie, l'accueil des stagiaires est loin d'être la priorité et les lieux de stage en responsabilité risquent de se trouver aux marges de l'académie, marges traditionnellement moins attractives et moins bien desservies.

Karine Boulonne

VOTE SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE ACADEMIQUE ET LE RAPPORT FINANCIER - MARS 2004

Il y a eu 1 106 exprimés et les résultats sont les suivants :

TOTAL ACADEMIE	VOTE			RAPPORT D'ACTIVITE			RAPPORT FINANCIER		
	VOTANTS	BLANCS / NULS	EXPRIMES	POUR	CONTRE	ABSTENTION	POUR	CONTRE	ABSTENTION
1118	12	1106	877	85	144	892	27	187	
POURCENTAGES / EXPRIMES				79,3 %	7,7 %	13 %	80,7 %	2,4 %	16,9 %

3840 syndiqué-e-s à jour lors du vote, une participation de 29,11 %. (en augmentation par rapport au précédent scrutin). Mais de nombreuses S1 ne l'ont pas organisé, ce qui est regrettable.

Statuts de la section académique de Lille

du Syndicat National des Enseignements de Second Degré - Classique, Moderne, Technique (règlement intérieur)
Adoptés par le Congrès du 14 décembre 1966. Modifiés par les Congrès du 12-01-1975, 8-03-1983, 21-01-1994, 4-04-1996 et du 19-03-2002

I - Constitution

Art. 1. - En application des statuts du S.N.E.S. classique, moderne, technique, il est créé dans l'Académie de Lille, une section académique du S.N.E.S. classique, moderne, technique. Cette section prend le nom de S3 de Lille. Le siège est 209, rue Nationale à Lille. Tout transfert est à la diligence de la C.A. académique.

II - Structure

Art. 2. - Le S3 de Lille est constitué par l'ensemble des sections locales (S1) de l'Académie.

III - Sections locales (S1)

Art. 3. - Les syndiqués du S.N.E.S. d'un même établissement (lycée, collège, C.I.O., etc.) se regroupent pour former une section syndicale (S1).

Art. 4. - Le S1 élit chaque année un bureau, comprenant au minimum un secrétaire qui le représente et un trésorier. Le S1 s'administre selon son règlement intérieur, dans les limites des statuts nationaux et du règlement intérieur du S3.

IV - Sections départementales (S2)

Art. 5. - L'ensemble des S1 d'un même département constitue une section départementale (S2). Le S3 de Lille comprend deux S2, le S2 du Nord et le S2 du Pas-de-Calais.

Art. 6. - Chaque S2 est dirigé par un bureau d'au moins trois membres : un secrétaire départemental, un secrétaire adjoint, un trésorier.

Art. 7. - Le S2 s'administre, dans le cadre des statuts nationaux et du règlement intérieur du S3, selon son propre règlement intérieur. Les dispositions de ce règlement intérieur ne peuvent être en contradiction avec celles du règlement intérieur du S3.

Art. 8. - Conformément aux dispositions de l'art. 7 des statuts nationaux, le bureau du S2 est chargé des liaisons avec la section départementale de la F.S.U. et des relations avec les services de l'Inspection Académique et des diverses organisations et instances départementales.

V - Commission administrative (C.A. du S3)

Art. 9. - Le S3 est administré par une C.A. de 37 membres élus (plus 9 suppléants élus). Chacun des 7 groupes de catégories ou catégories suivantes : agrégés et assimilés - certifiés et assimilés - P.e.g.c., adjoints d'enseignement, M.a., contractuels, vacataires, aides-éducateurs-conseillers principaux d'éducation - M.I. et S.E. - P.L.C. - I.U.F.M. - personnels d'orientation - doit avoir au moins un représentant à la C.A.

La représentation de chacun des deux S2 doit être au moins égale au quart du nombre des membres titulaires de la C.A. La C.A. comprend en outre un retraité, désigné par les S1 des retraités de l'Académie.

Art. 10. - La C.A. est élue pour deux ans, au scrutin de liste sans panachage, par l'ensemble des syndiqués du S3. Chaque liste doit comprendre 37 noms de candidats titulaires. Elle

peut comprendre en outre des candidats suppléants en nombre au plus égal à la moitié du nombre des candidats titulaires.

Les listes doivent être composées de telle façon que, d'une part, il y figure au moins un représentant de plus de la moitié des catégories ou groupes de catégories énumérées à l'art. 9, que d'autre part au moins 10 candidats titulaires appartiennent à chacun des deux S2 du S3.

La répartition des sièges est faite à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Les élus titulaires de chaque liste doivent appartenir pour un quart au moins à chacun des deux S2.

Si, lors de la désignation des membres de C.A., il apparaît qu'un ou plusieurs groupes unis ou multicatégoriels énumérés à l'art. 9 ne peuvent être représentés, le ou les sièges correspondants doivent néanmoins être pourvus afin de maintenir à 37 le nombre des membres de la C.A.

Toute contestation est soumise au congrès du S3.

Art. 11. - Le bureau de chaque S2 est élu pour deux ans : il est constitué après chaque élection à la C.A. académique à la représentation proportionnelle des tendances, telle qu'elle résulte des élections à la C.A. académique dans ce S2.

A l'exception de trois d'entre eux, dont le secrétaire départemental, les membres des bureaux de S2 peuvent ne pas faire partie de la C.A. du S3. Toutefois, ils doivent avoir été présentés au vote des syndiqués comme candidats titulaires ou suppléants à la C.A. du S3.

La représentation du S.N.E.S. dans les C.A. fédérales des deux départements est désignée par les bureaux des S2, en respectant la représentation proportionnelle des tendances, telle qu'elle résulte des élections à la C.A. du S3 dans ce S2.

Art. 12. - Au cours de la première réunion, la C.A. élit le bureau académique.

Art. 13. - La C.A. se réunit au moins une fois par trimestre et, sur décision de la C.A. ou du bureau du S3, chaque fois que les circonstances l'exigent.

Art. 14. - Conformément aux dispositions de l'art. 16 des statuts nationaux et en l'absence d'un congrès académique préparant le Conseil national, c'est un vote de la C.A. qui détermine la répartition des mandats du S3 au Conseil national.

VI - Bureau

Art. 15. - Le S3 de Lille est dirigé par un bureau de 16 membres élus dans son sein par la C.A. académique. Ce bureau comprend obligatoirement un secrétaire académique, deux secrétaires académiques adjoints, un trésorier académique et un trésorier adjoint.

Art. 16. - Le bureau a la charge du travail syndical dans le ressort académique et des relations avec le Rectorat. Il représente le syndicat auprès des autorités académiques.

Art. 17. - Le bureau se réunit chaque fois que les circonstances l'exigent, sur convocation du secrétaire de S3 ou à la demande de la majorité de ses membres.

VII - Congrès académique

Art. 18. - Le S3 tient un congrès académique par an. Tout congrès national au S.N.E.S. est précédé d'un congrès académique.

La C.A. du S3 peut décider la convocation d'un congrès académique suppléantaire.

Art. 19. - Le congrès académique est constitué :

- 1) par les membres titulaires de la C.A. académique, telle qu'elle est définie aux articles 9, 10 et 11 ;
- 2) par les délégués mandatés des S1 de l'Académie, à raison d'un délégué pour 20 syndiqués ou fraction de 20.

Tout syndiqué peut assister au congrès et y prendre la parole dans les conditions fixées par le congrès.

Art. 20. - Les votes au congrès du S3 ont lieu, soit à main levée, soit par mandat, selon les modalités fixées par l'art. 7 des statuts nationaux pour les votes au congrès national. En cas de vote par mandat, la délégation de chaque S1, qui disposera d'un nombre de voix égal à l'effectif de son S1 répartira les voix en tenant compte des opinions exprimées dans son S1 comme suit : soit pour - contre - abstentions déclarées - non votants, s'il s'agit d'un vote par mandats non péréqués ; soit pour - contre - abstentions, s'il s'agit d'un vote par mandats péréqués.

Art. 21. - Le congrès de S3 désigne parmi ses membres les délégués du S3 au congrès national.

VIII - Bulletin

Art. 22. - Le bulletin de S3 est le bulletin d'information du Syndicat National de l'Enseignement Secondaire (Classique, Moderne, Technique - section académique de Lille).

IX - Commissions

Art. 23. - Des commissions d'études (affaires corporatives, questions pédagogiques, etc..) placées sous la responsabilité de membres du bureau pourront être créées par le bureau ou la C.A. académique.

X - Trésorier

Art. 24. - La cotisation syndicale annuelle est perçue en octobre par le trésorier du S1 et versée au trésorier académique. La part revenant au S2 est fixée par la C.A. académique.

Art. 25. - Le congrès du S3 désigne une commission de vérification des comptes, comprenant trois membres obligatoirement choisis en dehors de la C.A.A. et élus pour deux ans. Cette commission vérifie la régularité des écritures comptables et présente ses conclusions au Congrès du S3.

XI - Modification du règlement intérieur

Art. 26. - Le présent règlement intérieur, lorsqu'il aura été adopté par le Congrès académique, ne pourra être modifié que par un autre congrès académique, à la majorité des suffrages exprimés et après que le texte de la modification proposée aura été porté à la connaissance des sections un mois avant la date du congrès.

Elections à la C.A. académique du S.n.e.s.

La Commission administrative académique du S.n.e.s. est élue tous les deux ans. Derrière cette dénomination un brin rébarbative, se cache le "Parlement" du S.n.e.s., l'instance la plus importante après le Congrès. La CA est chargée de désigner le bureau de la section académique et ceux des deux sections départementales, ainsi que le secrétariat chargé de représenter le syndicat auprès des autorités académiques.

La CA est réunie au moins une fois par trimestre. Elle est alors un lieu de débat et de prise de décisions que le secrétariat est ensuite chargé de mettre en œuvre. Pour qu'elle soit ouverte et démocratique, le S.n.e.s. a fait le choix d'une organisation en tendances. Chaque syndiqué peut participer à la vie d'une tendance ou en proposer une nouvelle. Présentées aux suffrages des syndiqué-e-s, elles permettent aux différentes sensibilités de s'exprimer et de peser sur les décisions de notre syndicat. Un vote massif des syndiqués est un signe important de vitalité de la démocratie syndicale. Pour les candidats et les élus, c'est le signe de l'intérêt porté par les syndiqués à l'investissement militant dont ils font preuve, et cela aussi est important.

Le vote dans les S1 aura lieu du lundi 17 mai au samedi 5 juin inclus

Les secrétaires de S1 voudront bien provoquer, une réunion de la section, afin d'organiser le vote et de désigner une commission de dépouillement.

- Chaque syndiqué, membre du S.N.E.S. à jour de ses cotisations, est électeur.
- Chaque syndiqué émet **un seul vote** pour l'une des listes en présence (scrutin de listes **sans panachage ni vote préférentiel**). Il peut utiliser le bulletin de vote ci-dessous ou s'en procurer un auprès du secrétaire du S1.
- Le vote a lieu à **bulletin secret** : chaque électeur place son bulletin de vote sous double enveloppe ; l'enveloppe extérieure cachetée porte le nom et la signature de l'intéressé ; elle est remise directement ou par correspondance au secrétaire de S1.
- Le dépouillement est effectué dans les S1 le **samedi 5 juin au plus tard** par la commission désignée.
- Les résultats seront transmis immédiatement au siège du S3, à : «Michel DEVRED, S.N.E.S. - S3 de Lille, 209, rue Nationale, 59800 Lille», avec la mention «**Résultats élections**». Ils doivent parvenir le **jeudi 10 juin au plus tard**.
- Les votes des S1 ne seront pris en considération que s'ils sont accompagnés de la liste des votants dont l'appartenance au S.N.E.S. sera certifiée par le secrétaire et le trésorier du S1, et signée par les membres de la commission de dépouillement. La liste d'émargement ou les enveloppes signées doivent être transmises au S3.
- Les résultats du vote, section par section, seront publiés dans le bulletin académique.
- Les retraités désignant actuellement leur représentant à la C.A. ne participent pas à ce vote. Ce représentant sera élu par un vote individuel des retraités pendant la période des élections à la C.A.
- Le dépouillement académique aura lieu le **vendredi 11 juin à 17 h** au siège du S3. Les candidats voudront bien participer à ce dépouillement.

Attention : Pour les votants n'ayant pas payé dans les S1 où ils votent, il est impératif de mentionner le S1 où ils ont versé leur cotisation.

Elections à la C.A. du S3 de Lille

- Scrutin de mai - juin 2003

Je vote pour la liste :

N° 1 Liste d'Union

N° 2 Liste Ecole Emancipée

Barrer la case inutile

STAGES SYNDICAUX DU 3^{ème} TRIMESTRE

Les collègues intéressés ayant cours au moment du stage choisi, ont adressé une demande de congé pour formation syndicale au recteur, par voie hiérarchique, un mois avant la date du stage.

Stage "assistant d'éducation"

Public : assistants d'éducation, secrétaires de S1 (ou militants représentant le S1)
Contenu : le statut d'assistant d'éducation, les problèmes rencontrés et les démarches et actions à mener, l'action syndicale
Date et lieu : le jeudi 6 mai de 14h30 à 18h00 au S3 de Lille.

Stage "le collège en débat" (changement de date)

Public : Tous les collègues intéressés.
Contenu : le collège "unique": état des lieux, le projet de réforme de la troisième et du brevet des collèges, les propositions du S.n.e.s.
Date : le vendredi 21 mai de 9h30 à 17h au S3 de Lille.

Inscription auprès de Jean-Claude Millecamps,
S3, 209 rue Nationale, 59800 Lille



*C'était un bon copain.
Il avait le coeur sur la main.*
Robert Desnos

Jean-Paul Hennion nous a quittés le 23 mars dernier, il avait 56 ans. Nous partageons la peine d'une disparition cruelle avec sa femme et ses deux filles. Malade depuis plusieurs années, il s'est battu avec courage pour ne pas se laisser briser par cette maladie qui lui avait valu de nombreuses hospitalisations, à l'issue desquelles il reprenait ses activités professionnelles et militantes.

Après avoir été pendant sept ans trésorier-adjoint, il était devenu le trésorier de notre section académique depuis 1991. Comme tout bon trésorier, il savait qu'au delà d'une gestion rigoureuse, sa fonction était d'abord militante, et il intervenait autant sur les problèmes de politique syndicale que sur la trésorerie. Quelques semaines avant sa mort, après avoir préparé le rapport financier, il nous envoyait ses remarques sur le rapport d'activité. Chaque jour, nous avons été témoins de son engagement et de son dévouement, de sa passion pour le combat syndical et de sa profonde attention à tous ceux qui l'entouraient. Documentaliste de métier, germaniste toujours actif et fervent défenseur des langues vivantes, il était également secrétaire de S1 au collège Descartes de Loos., un S1 vivant et combatif, un des premiers à se lancer dans la grève au printemps 2003.

Il menait en parallèle une activité militante au parti communiste, et sa réflexion politique nourrissait sa réflexion syndicale.

Mais un homme n'est pas fait seulement de ses engagements. De Jean-Paul, nous garderons le souvenir d'un homme généreux et modeste, d'une rare bonté, au sourire toujours amical, au regard chaleureux et pétillant.

Le secrétariat académique